



PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*« L'égalité des chances dès le plus jeune âge »*

16 septembre 2021



# CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ACTEURS

**STRATÉGIE NATIONALE  
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE  
CONTRE LA PAUVRETÉ**

**#StratégiePauvreté**  
**@Delegpauvrete**

# DEROULEMENT

**14h45** – Intervention d'**Anne BISAGNI-FAURE**,  
rectrice de la région académique

**15h15** – Intervention de **Francis BOUYER**,  
secrétaire général à la délégation  
interministérielle à la prévention et la  
lutte contre la pauvreté

## **15h45 – Table Ronde**

N°1 : Favoriser l'accès des enfants de moins de 3 ans à un mode d'accueil

N°2 : Déployer l'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans

N°3 : Lutter contre les inégalités en santé par la couverture des soins

N°4 : Développer la mobilité solidaire

**17h30** – Clôture par **Isabelle GRIMAULT**,  
commissaire à la lutte contre la pauvreté

**14h30** – Ouverture par **Fabienne BUCCIO**, Préfète  
de la région Nouvelle-Aquitaine

**15h00** – Intervention de **Véronique BILLAUD**,  
directrice générale adjointe de l'agence  
régionale de santé

**15h30** – Échange avec la salle

**17h15** – Échange avec la salle

# Ouverture

**Mme Fabienne BUCCIO, Préfète de la  
région Nouvelle-Aquitaine**

# Intervention

**Mme Anne BISAGNI-FAURE, Rectrice  
de la région académique**

# Intervention

**Mme Véronique BILLAUD, Directrice  
générale adjointe de l'agence  
régionale de santé**

# Intervention

**M Francis BOUYER, Secrétaire  
général à la délégation  
interministérielle à la prévention et la  
lutte contre la pauvreté**

# Temps d'échange

# Table ronde

# Favoriser l'accès des enfants de moins de 3 ans à un mode d'accueil

## Les intervenants de la thématique

### Favoriser l'accès des enfants de moins de 3 ans à un mode d'accueil



#### Mélanie Supiot-Dampuré

Responsable d'action sociale, CAF de la Charente-Maritime



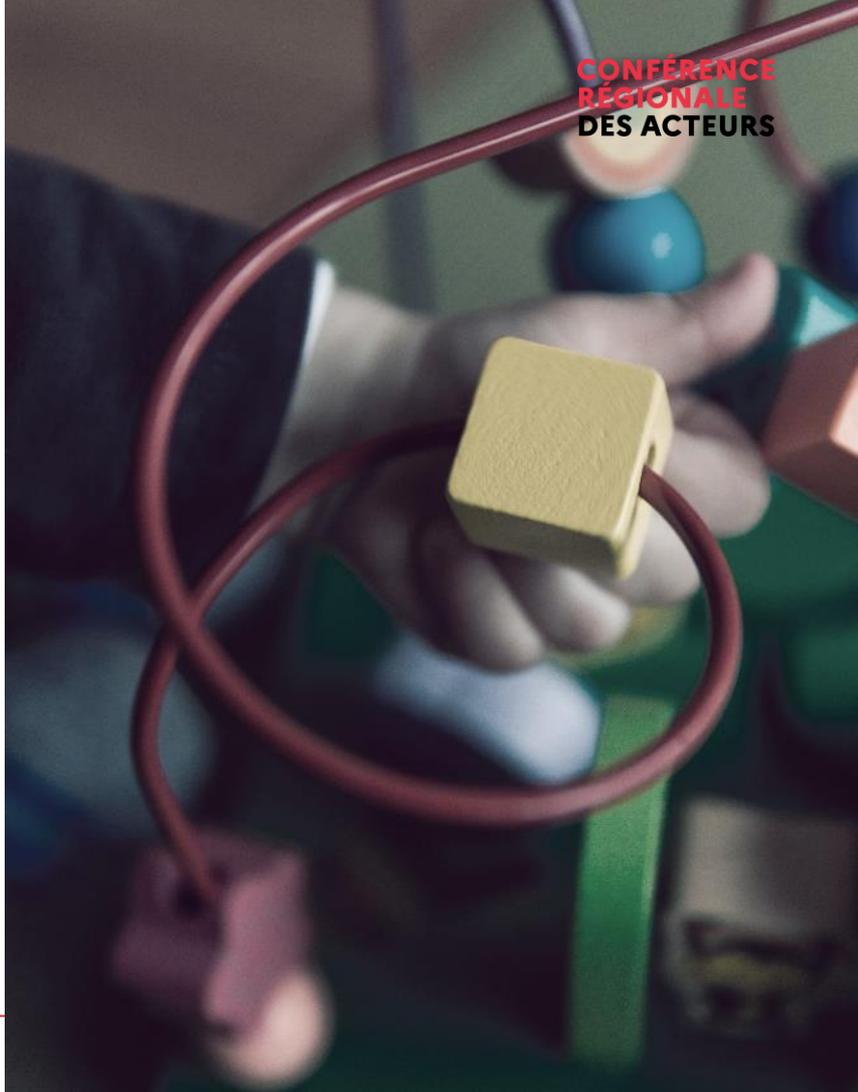
#### Françoise Koch

Directrice de la crèche AVIP de La Rochelle



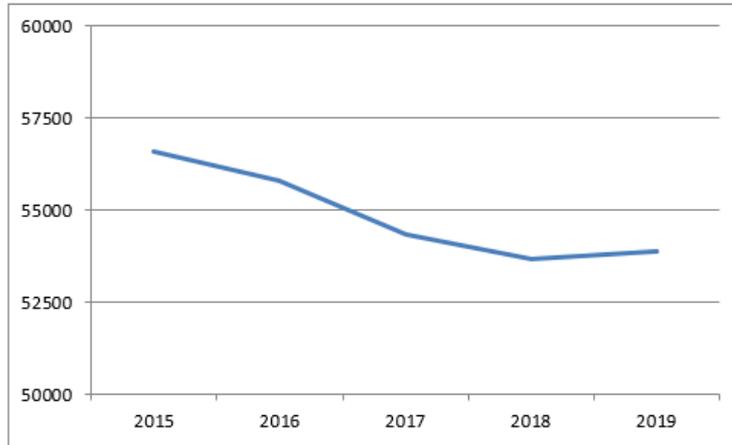
#### Marie-Pierre Huguet

Médecin référent des crèches municipales de La Rochelle



## Quelques données de référence « petite enfance » pour se repérer

### Evolution des naissances



Source : Insee

**168 000 enfants** de – de  
3 ans en Nouvelle Aquitaine

Environ 54 000 enfants naissent chaque  
année

SOURCE : INSEE ETAT CIVIL

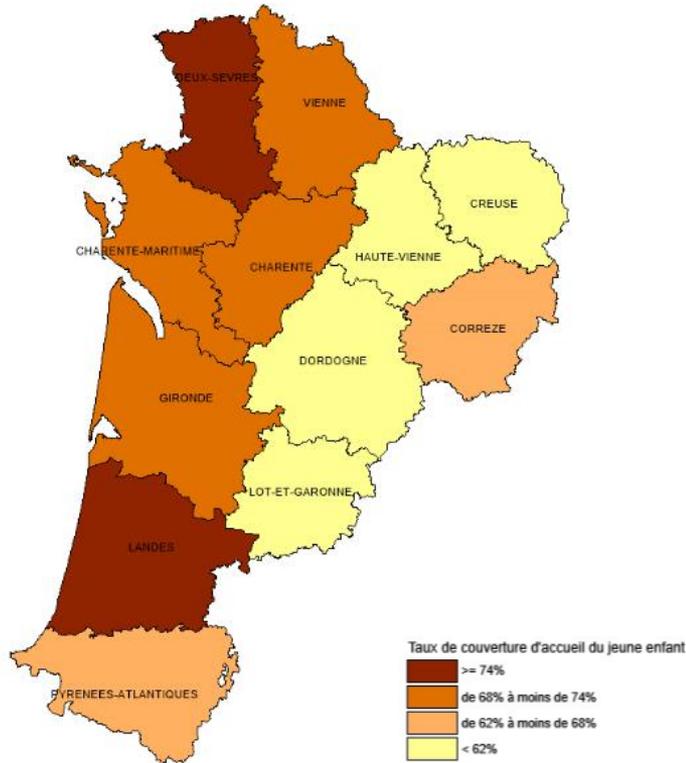
## Les modes d'accueil formels du jeune enfant :

- L'accueil collectif** en établissement d'accueil du jeune enfant (collectif, familial et parental, micro-crèche)
  
- L'accueil individuel** chez un assistant maternel (à son domicile ou au sein d'une maison d'assistants maternels)
  
- L'accueil au domicile** des parents par une garde à domicile
  
- L'accueil à l'école maternelle**

## Un indicateur créé par l'Observatoire national de la petite enfance : le taux de couverture de l'accueil du jeune enfant



Ce taux de référence correspond à la capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil "formels" pour 100 enfants de moins de 3 ans



## Taux de couverture d'accueil du jeune enfant

68 % au niveau régional

60 % au niveau national

SOURCE : CNAF –  
DÉCEMBRE 2018

## L'action de la branche Famille en matière de petite enfance : Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficience

→ **Versement d'aides au fonctionnement en faveur des modes d'accueil collectif et individuel :**

prestation de service et complément de libre choix du mode de garde + bonus financiers ciblés

(territoire/mixité sociale...)

→ **Soutien à la création de places dans les quartiers « politique de la ville »** avec un bonus

financier de 3 600 € par nouvelle place créée

---

## L'action de la branche Famille en matière de petite enfance (suite)

- Développement de l'accueil d'enfants issus de familles en situation de pauvreté et d'enfants en situation de handicap = création d'un bonus « mixité sociale » et d'un bonus « inclusion handicap »
  - Poursuite du soutien au développement des Relais petite enfance favorisant la promotion du métier d'assistant maternel et l'information des parents
-

## L'action de la branche Famille en matière de petite enfance (suite)

- **Poursuite des aides financières à l'investissement** aux porteurs de projets d'établissements d'accueil du jeune enfant avec des majorations financières suivant le potentiel financier et le niveau de vie des habitants = de 7 400€ à 17 000€ d'aide par place nouvelle créée
  - **Aides exceptionnelles pendant la crise sanitaire** en faveur des établissements d'accueil du jeune enfant et des maisons d'assistants maternels (Mam)
  - **Contribution active des Caf aux déclinaisons régionales de la stratégie nationale prévention et lutte contre la pauvreté**
-

# L'action de la branche Famille en matière de petite enfance (suite)

## Mise en œuvre d'un plan national « rebond petite enfance »



Accueil du jeune enfant :  
**la Caf vous aide  
à rebondir**



**#1**  
0 PLACE DE CRÈCHE FERMÉE EN RAISON DE LA CRISE

AIDES TRANSITOIRES AU FONCTIONNEMENT  
50 M€ en 2021

**#2**  
CRÉATION DE 12 000 PLACES EN CRÈCHE

PLAN D'AIDES EXCEPTIONNELLES EN INVESTISSEMENT  
52 M € en 2021

**#3**  
MAJORATION PÉRENNE DES AIDES AU FONCTIONNEMENT DES CRÈCHES

RÉDUIRE LE RESTE À CHARGE DES STRUCTURES  
75 M € EN 2021  
81 M € EN 2022

**#4**  
RENFORCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

APPUI DES CAF ET DU FUTUR PÔLE NATIONAL D'EXPERTISE

**#5**  
RENFORCEMENT DU SOUTIEN À L'ACCUEIL INDIVIDUEL

FAVORISER L'EXERCICE RENFORCÉ DE LA PROFESSION D'ASSISTANTS MATERNELLS EN MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELLS (MAM)  
15 M € DES 2021

**Un plan destiné aux :**

- > Collectivités
- > Entreprises de crèches
- > Associations développant des solutions d'accueil
- > Assistants maternels se regroupant en Mam

**Le Plan rebond petite enfance c'est :**

-  **300** millions d'euros supplémentaires sur 2 ans
-  **+ 600** Mam par an soutenues par les Caf
-  Baisse du reste à charge en fonctionnement
-  Forte baisse du reste à charge en investissement
-  **+ 7 000** euros d'aide à l'investissement pour chaque place créée pour les territoires et les publics prioritaires



## Zoom sur le label « crèche à vocation d'insertion professionnelle » (Avip)

**Constat de départ** : l'accueil de l'enfant est un frein majeur de retour à l'emploi ► seuls 3 % des enfants issus des familles bénéficiaires d'un minimum social sont accueillis en crèche.

**Pourtant** : **quota de 10% de places réservées** aux bénéficiaires des minimas sociaux instauré en 2013, conforté par le Plan pauvreté 2015-2017

**2016** : signature d'un accord et d'une charte « **Avip** » entre :

- les ministères des Affaires sociales, du Travail et des Familles et de l'Enfance ;
  - la Cnaf et Pôle Emploi
-

## Zoom sur le label « crèche à vocation d'insertion professionnelle » (Avip)

### Double mission des crèches (Avip)

- réserver une place en crèche de jeunes enfants (0-3 ans) de parents sans emploi
- les accompagner vers l'emploi ou la formation professionnelle

→ *Le public visé est celui des jeunes parents éloignés de l'emploi, très souvent des cheffes de famille monoparentale, dont l'enfant est âgé entre 0 et 3 ans.*

---

# Déployer l'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans

## Les intervenants de la thématique

### Déployer l'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans



**Sabine Bastide**

Directrice du CIO de Périgueux



**Annie Siorac**

Directrice, mission locale du Grand Périgueux



**Stéphane Codet**

Responsable de secteur, mission locale du Grand Périgueux



**Joshua Martin**

Participant à l'action obligation de formation double regard



## Les clés de la réussite ?

- Une cellule partenariale et territoriale de la coordination et l'animation de l'obligation de formation
- **la P.S.A.D.** = Plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs

## Concrètement aujourd'hui en Nouvelle-Aquitaine ?

- **Rencontres mensuelles** des co-pilotes des **42 PSAD** co-pilotées par **CIO et Missions Locales**
  - Mise en œuvre de **chartes locales de fonctionnement**
  - Conception et appropriation **d'outils de suivi communs**
  - Constitution de **l'écosystème local de la PSAD** : ses membres pérennes et ponctuels
  - **Regard croisé des acteurs sur les solutions territoriales** à partir d'une cartographie locale des acteurs et de l'offre de service à destination des jeunes mineurs déscolarisés

# Le réseau des Missions Locales de Nouvelle-Aquitaine

43 Missions Locales

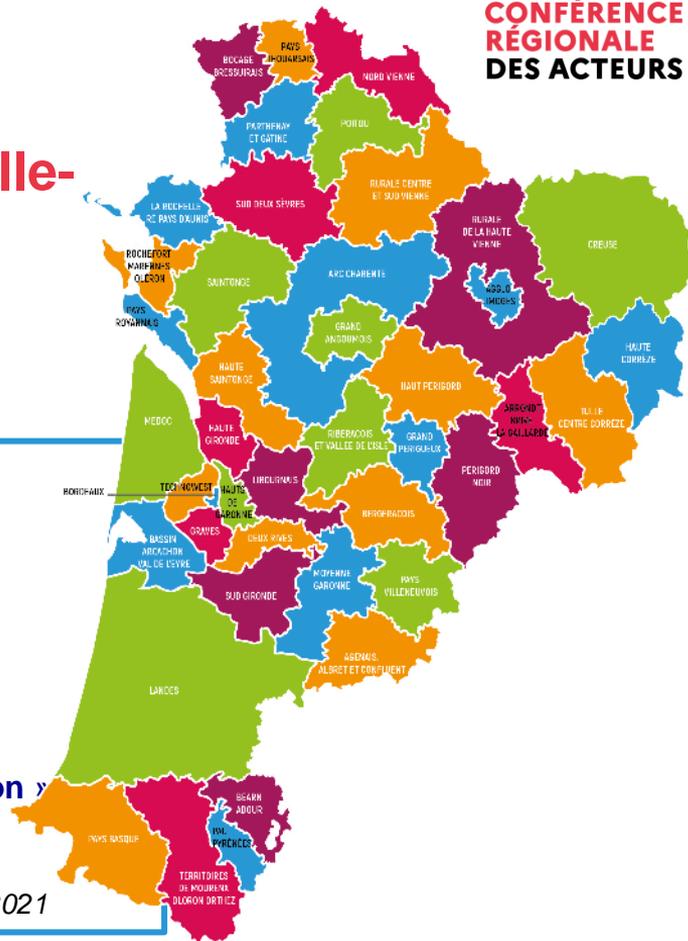
590 lieux d'accueil

10 194 jeunes mineurs repérés par les PSAD

▶ dont 6 272 jeunes mineurs accompagnés  
répondent à l'obligation de formation

▶ dont 3 922 jeunes mineurs sont « en cours de solution »

Source : Données iMilo SI des Missions Locales au 01/09/2021



## Une vidéo promotionnelle de l'obligation de formation

- > les jeunes parlent aux jeunes
- > les parents parlent aux parents



## Les idées-force

La PSAD est la clef de voûte  
de la réussite de l'obligation de formation

« Passer d'un droit formel à  
un droit réel »

Avoir la  
possibilité de  
se tromper

Ne pas  
uniquement se  
focaliser sur la  
motivation

Passer du  
« face à face  
au côte à  
côte »

Casser les  
stéréotypes !

## « Double Regard jeunes / entreprises »

Déroulé de l'action

Vendredi 25 juin 2021

Sortie en bateau à l'île de Cordouan

- 1 Réunir des jeunes mineurs accompagnés par la Mission Locale et des chefs d'entreprises de la Communauté Agglomération Royan Atlantique.
- 2 *Cassons les codes !* Organiser ensemble et concrètement un pique-nique permettant le partage et l'entraide.
- 3 Les temps de promenade en bateau, de repas ont été consacrés à l'échange entre les jeunes et les chefs d'entreprises.

>>> 12 Chefs d'entreprises, 9 jeunes et l'équipe de la Mission Locale de l'Agglomération Royan Atlantique

Une fiche action du LAB régional GT#8



# Lutter contre les inégalités en santé

## Les intervenants de la thématique

### Lutter contre les inégalités en santé par la couverture des soins



#### Dr Annie Burbaud

Pôle Prévention Promotion de la santé, Direction de la  
Santé Publique, ARS Nouvelle Aquitaine



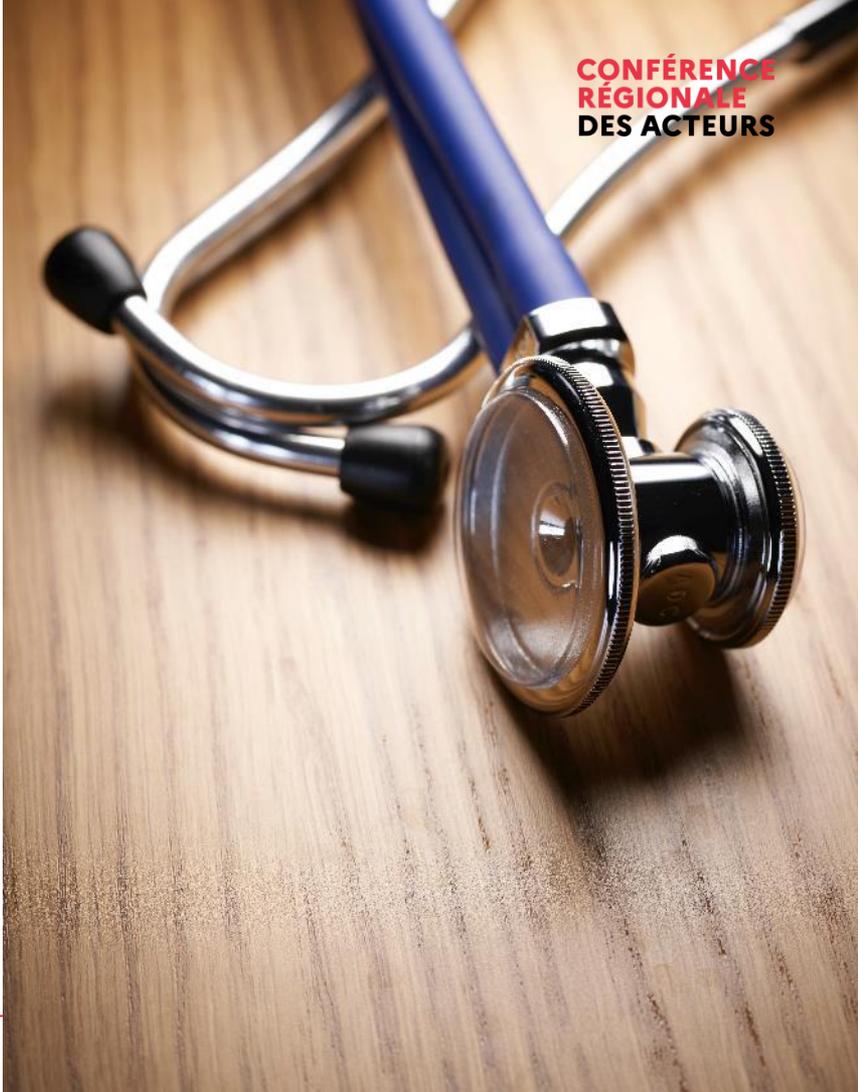
#### Julien Lacroix

Directeur adjoint CPAM Charente



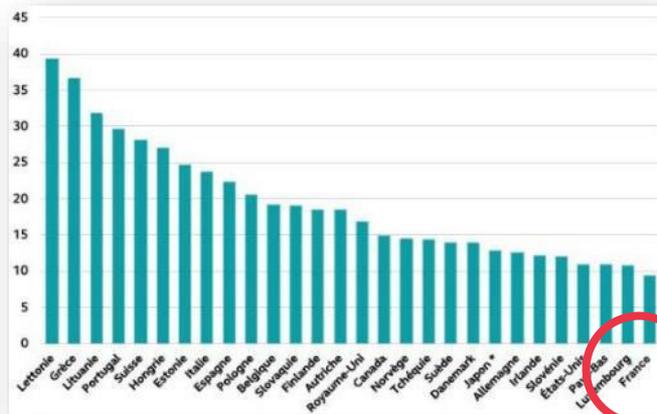
#### Elsa Jugie

Coordinatrice régionale des PASS Nouvelle Aquitaine



## Un système de protection sociale maladie performant mais en partie inégalitaire

Le reste à charge des ménages se limite aujourd'hui à **9 %** des dépenses de santé, soit **213 euros** par an et par personne. C'est le taux de plus faible des pays de l'OCDE.



Les salariés du privé bénéficient de meilleures garanties offertes par leur complémentaires santé alors même qu'ils jouissent d'un meilleur état de santé général.

Deux réformes récentes visent à corriger les effets inégalitaires du système : le 100 % santé et la Complémentaire santé solidaire.

## Mise en évidence d'importants restes à charge conduisant à des renoncements aux soins



**67 %** des malentendants renoncent à s'équiper en appareils auditifs



**13 %** des Français renoncent aux soins dentaires



**10 %** des Français renoncent à s'équiper en optique

## Les PASS mobiles, un bon maillage sur l'ensemble de la région

- **46 PASS** dont 40 généralistes (mobiles et pluridisciplinaires) et 6 PASS spécialisées (3 psychiatriques et 3 dentaires)
- File active régionale 2020 :
  - > Plus de **21 000 personnes** (> dont 25% en PASS mobiles)
- **Une coordination régionale renforcée** (2 coordinatrices rattachées au CHU de Bordeaux et CHU de Poitiers)



Financement ARS NA : **8,1 M€** chaque année

---

# Un bon maillage sur l'ensemble de la région

## Localisation des PASS en Nouvelle Aquitaine



## Les PASS en Nouvelle Aquitaine

- ① **1ère région en termes de mobilité**  
(100% des PASS généralistes mobiles en NA, contre 13% au niveau national / 60 % des PASS mobiles au plan national sont en Nouvelle-Aquitaine)
  - ③ **3ème région en matière de file active**  
(derrière l'IDF et les Hauts de France)
  - ① **1ère région en termes de pluridisciplinarité**  
ETP Assistante sociale-IDE-médecin + temps de sage-femme  
(grossesse = porte d'accès aux soins)
  - ① **1ère région en termes de coordination des acteurs**  
( développement d'un réseau de partenaires avec les acteurs institutionnels (Assurance Maladie++), sanitaires, médico- sociaux, associatifs et professionnels libéraux du territoire...)
-

# PASS Mobiles à l'heure de la PANDEMIE = un atout pour assurer un bon suivi des plus précaires

**Des partenariats renforcés dès mars 2020** entre l'ARS et les services de la Préfecture, les services de la cohésion sociale, les collectivités locales, les conseils départementaux, l'assurance maladie...

&

**Des opérateurs mobilisés** : établissements sanitaires porteurs des PASS, équipes mobiles précarité psychiatrie, associations gestionnaires de Lits Halte Soins Santé (LHS), Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT), Lit d'Accueil Médicalisé (LAM), Fédération addiction, Fédération des acteurs de la solidarité, Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction de risques pour Usagers de Drogues (CAARUD), AIDES...



**Focalisation des actions sur les personnes en grande précarité** (à la rue, en squat, en hébergement social, gens du voyage...) : *information, médiation, hébergement, dépistage, vaccination*



**et des actions territoriales auprès des populations vulnérables** (messages de prévention adaptés, financement de acteurs de la prévention, travail des directions départementales de l'ARS en appui des collectivités locales)

# PASS Mobiles à l'heure de la PANDEMIE = un atout pour assurer un bon suivi des plus précaires

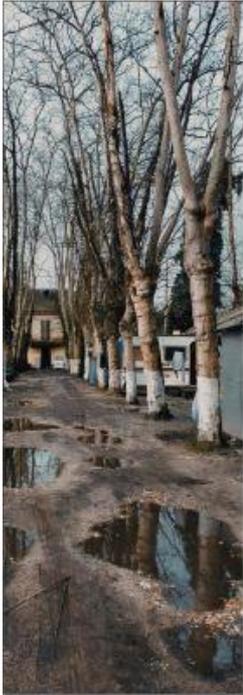
## Des actions diversifiées en Nouvelle-Aquitaine

- **Développement de 18 équipes sanitaires mobiles partenariales** sur l'ensemble du territoire à partir d'une PASS pivot : dépistage, test, orientation vers centre covid, vaccination....
- **Création de places en centre d'hébergement COVID** quand les conditions d'isolement sur le lieu de vie n'étaient pas optimum (122 places occupées en avril 2020) + organisation des transports
- **158 Actions "d'aller-vers" de dépistage gratuit (en juin/juillet 2020)** pour les publics fragiles (ex : quartiers prioritaires de la ville, zones rurales, centres d'hébergement de migrants, squat...)
- **Vaccination (plan d'actions régional à destination des publics éloignés des dispositifs ou publics précaires)**  
mobilisation des PASS, centres de vaccination, professionnels de santé...+++++
  - Importance de la coordination et des partenariats
  - Importance : pédagogie, information, affichages, médiation en santé
  - *exemple de la PASS du CHU de Bordeaux*
- **Renforcement des actions d'interprétariat** en santé via 3 associations régionales



**+ de 100 000  
personnes  
vaccinées**

## La force de leur mobilité



**La mobilité permet d'identifier des vulnérabilités et des freins d'accès aux soins. Les PASS vont tenter de trouver des leviers pour remédier à ces situations.**

- Adaptation dans l'exercice professionnel
- Changement dans le rapport entre l'intervenant et le public ciblé
- Des interventions en squat, en bidonville ou en réponse à des demandes partenariales
- Une équipe composée a minima de deux personnes. L'infirmier est le pivot de cette équipe



**Dans le contexte de crise sanitaire, les PASS mobiles ont été immédiatement au devant des populations en situation de précarité et isolées.**

Des difficultés accentuées en période de crise :

- difficultés à pouvoir se confiner
- absence d'accès à l'information,
- peur/idées reçues autour de la santé,
- respect des consignes sanitaires difficiles
- fermetures d'une grande partie des lieux de haltes de jour, de distribution alimentaire, des administrations

## L'exemple de la PASS mobile du CHU de Bordeaux

**SEPTEMBRE 2020 – FÉVRIER 2021**

Une équipe médico-psycho-sociale, assurant des missions hebdomadaires « d'aller-vers »:

- en permanences santé
- en squats & bidonvilles
- d'activités COVID 19



## Une présentation du service, des possibilités d'accès aux droits & aux soins, identification des freins d'accès aux soins, des consultations médico-sociales, des orientations, des actions COVID-19

### LES PERMANENCES SANTE

**9** permanences santé régulières, chaque semaine ou toutes les deux semaines, ce qui représente 5 ou 6 sorties (5/6 demi-journées) par semaine.

**80** Nombre de sorties

**550** Nombre de personnes rencontrées

### LES SQUATS ET BIDONVILLES

**5** Interventions sur 5 sites, chaque semaine ce qui représente 2 à 3 sorties (2/3 demi-journée).

**54** Nombre de sorties

**620** Nombre de personnes rencontrées

---

## Diagnostic, tests RT-PCR, enquête et contact-tracing, veille sanitaire, éducation, prévention, distribution masques et SHA

### L'activité COVID-19

**44** Nombre de sorties COVID (évaluation, dépistage élargi, veille sanitaire)

En structures médico-sociales et sociales : **20** lieux

En Squats : **10** lieux

**339** Nombre de patients dépistés (dont 258 en structures et 81 en squats)

**31** Nombre de patients positifs (dont 19 en structures et 12 en squats)

**700** La vaccination COVID : Près de **700** personnes vaccinées toutes doses confondues





## Le 100% santé : une prise en charge intégrale d'un panier de biens et de prestations



**67 %** des malentendants renoncent à s'équiper en appareils auditifs



**13 %** des Français renoncent aux soins dentaires



**10 %** des Français renoncent à s'équiper en optique

Le législateur a défini pour la première fois en novembre 2019 des paniers de biens et de prestations faisant l'objet d'une prise en charge intégrale par les assurances maladie obligatoires et complémentaires et ce, pour tous les assurés.

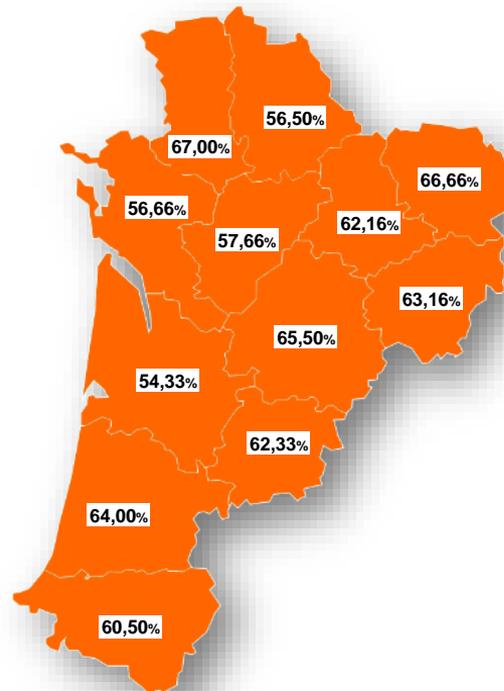
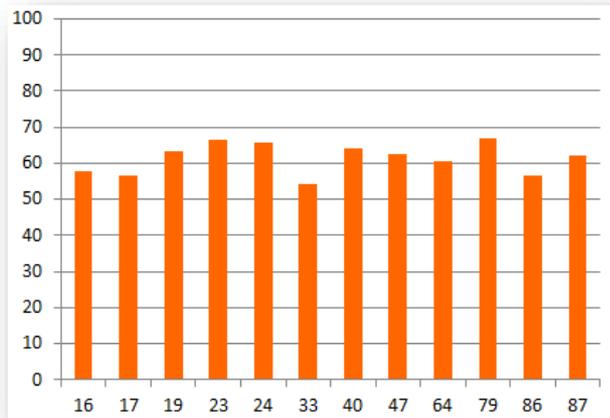
➡ La réforme du 100% santé a été déployée progressivement sur 3 ans entre 2019 et 2021.

# Part des équipements vendus sans reste à charge dans le total des soins dentaires en Nouvelle-Aquitaine

Bilan à juin 2021 :

**Dentaires**

**59,42 %**

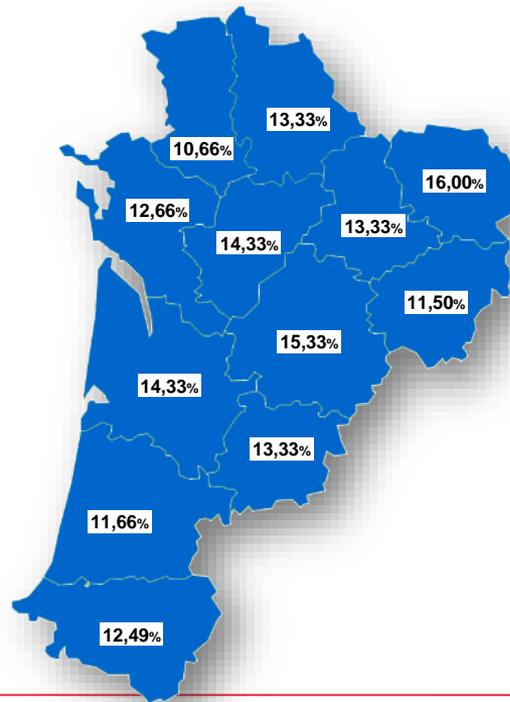
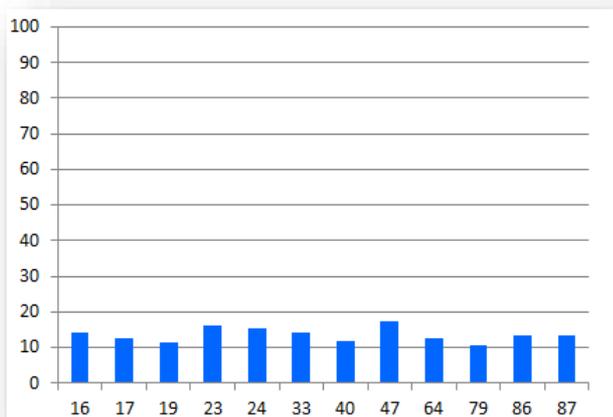


## Part des équipements vendus sans reste à charge dans le total de l'optique en Nouvelle-Aquitaine

Bilan à juin 2021 :

Optique

15,28 %

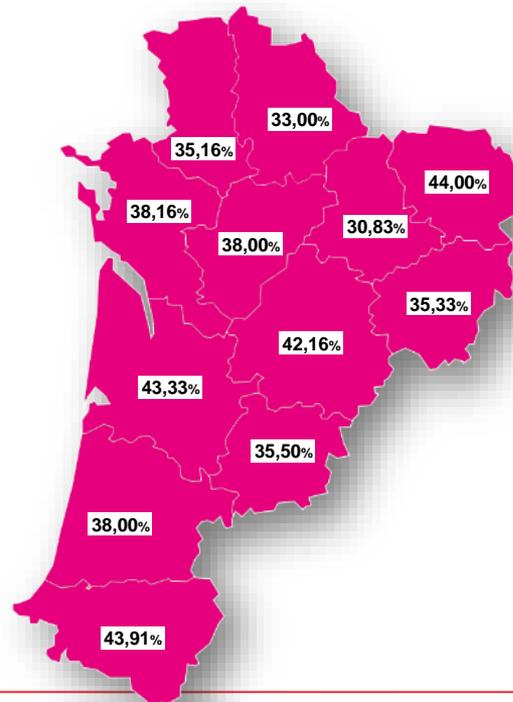
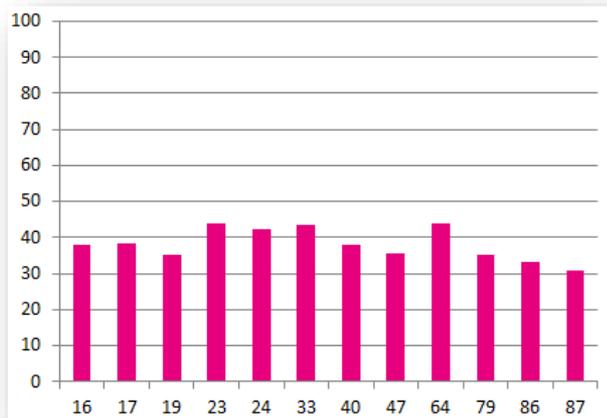


# Part des équipements vendus sans reste à charge dans le total de l'audiologie en Nouvelle-Aquitaine

Bilan à juin 2021 :

## Audiologie

**38,11 %**



## Objectifs 2022 :



### Préconisations :

- **Renouvellement de la campagne auprès du public**
  - **Contrôle du respect des devis**
  - **Obligation du tiers payant intégral dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022**
-

# La Complémentaire santé solidaire

Au 1er novembre 2019, La Couverture Maladie Universelle (CMUC) et l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS) fusionnent pour laisser place à un dispositif commun appelé Complémentaire santé solidaire (C2S).

## 1 Le constat :

- Fort taux de non-recours (autour de 30 à 40 % pour la CMUC et autour de 50 % pour l'ACS)
- Existence de restes à charge importants pour les bénéficiaires

## 2 Les avantages de la C2S :

- Simplification du dispositif en étendant la CMUC aux bénéficiaires de l'ACS
- Faible participation financière
- Panier de soins aligné sur celui du 100% santé.

## 3 Plafonds de ressources :

- 753 euros/mois pour la C2S sans contribution financière
- 1017 euros/mois pour la C2S avec contribution financière



# La Complémentaire santé solidaire

4

## Les chiffres :

- Au niveau national, fin 2020, plus de 7 millions de personnes bénéficient de la C2S (+ 50 000 bénéficiaires depuis 2018 à l'échelle nationale)
- En Nouvelle-Aquitaine, fin 2020, plus de **490 000** bénéficient de la C2S avec ou sans participation financière.

## Le non-recours à la C2S :

Le niveau de non-recours à la C2S demeure important (estimé autour de **4 millions de personnes** à l'échelle nationale). L'Assurance Maladie a donc développé de nombreux instruments pour accroître le recours des intéressés :

- téléservice accessible depuis le site ameli,
- actions d'identification et opérations de simplification comme le renouvellement automatique pour les bénéficiaires du minimum vieillesse.

**Toutefois, les marges demeurent importantes, comparé notamment au 96 % de couverture de la population obtenu par les assurances complémentaires santé.**

**Il devient nécessaire d'activer d'autres leviers du type "aller vers" en lien avec les partenaires sur le territoire.**

# Développer la mobilité solidaire

# Les intervenants de la thématique

## Développer la mobilité solidaire



### Françoise Bernos-Larquier

Chef de service du Pilotage et du suivi du Plan  
Départemental d'Insertion, Direction de l'Insertion (DINS),  
Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques



### Olivier Béral

Association Transition / PLIE Ouest Béarn



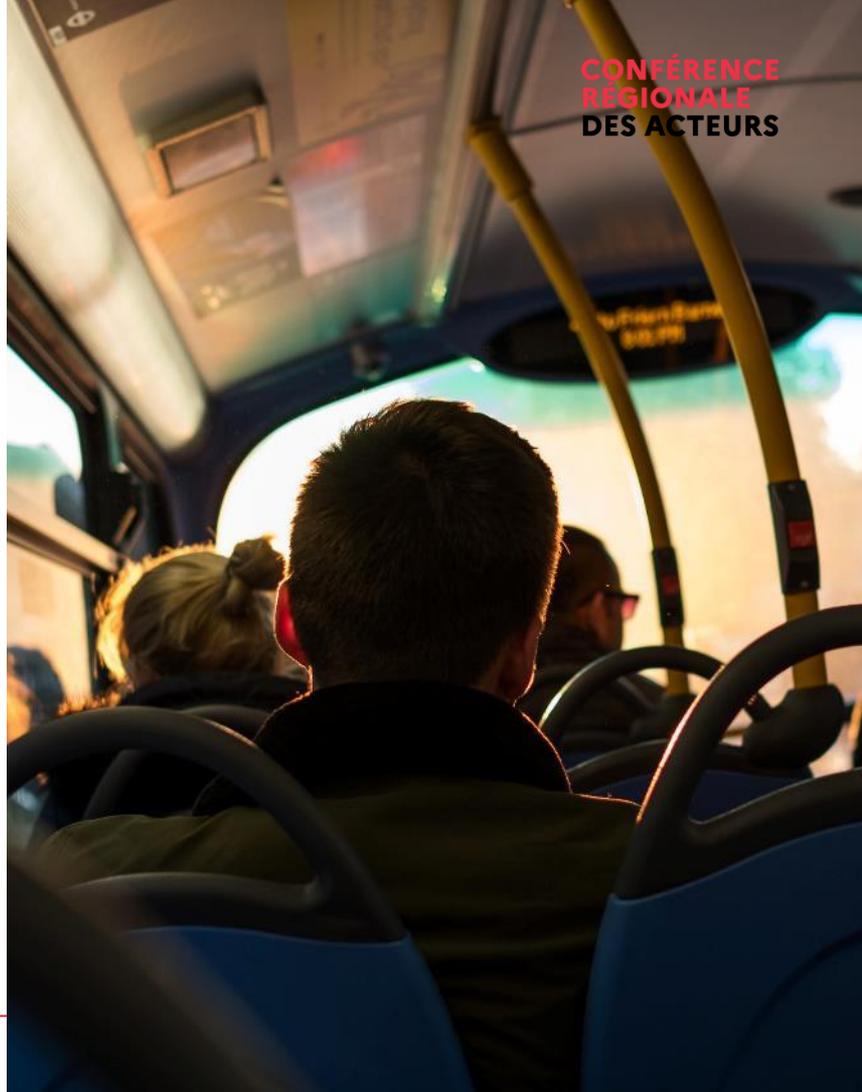
### Luc Bousquet

Association Transition / PLIE Ouest Béarn



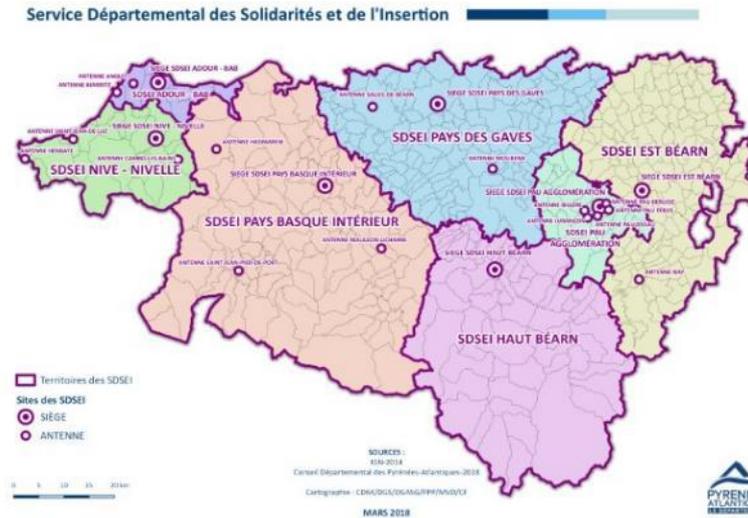
### Douga Doucouré

Bénéficiaire de l'association Transition



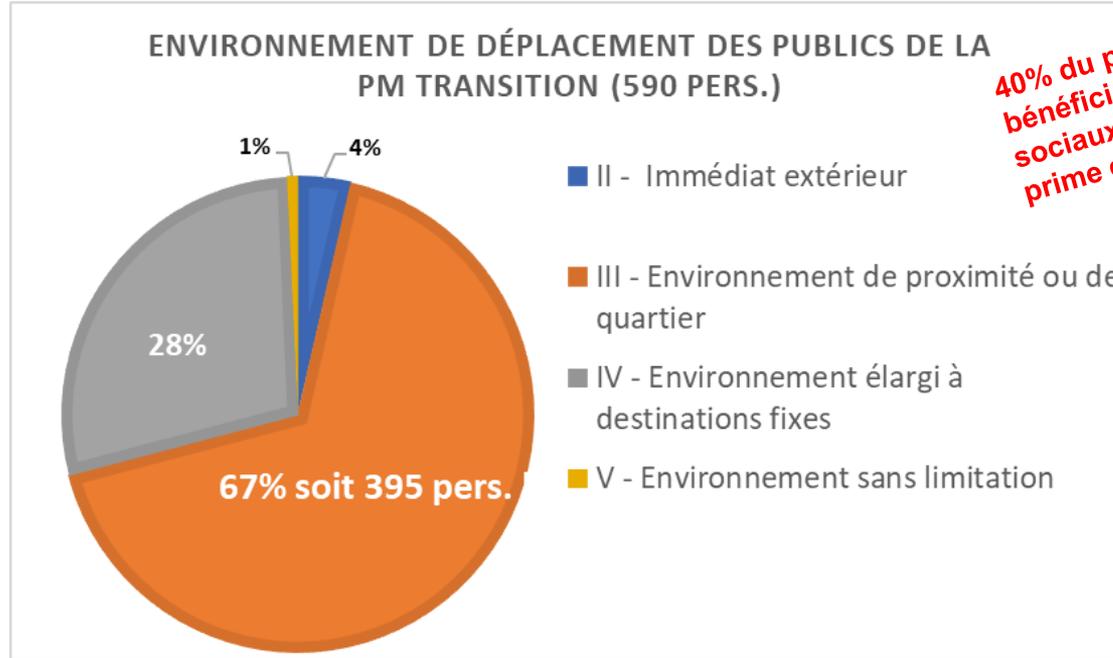
## Public éligible

1. Résider sur l'une des communes couverte par les SDSEI Pays des Gaves ou Haut Béarn.



2. Être en situation de recherche d'emploi

## Environnement de déplacement



**40% du public accueilli est  
bénéficiaire de minima  
sociaux – RSA, ASS, AAH, ex  
prime d'activité,...**

## Modes de déplacement du public accueilli

PIETON	85%
AIDE HUMAINE	66%
VELO	16%
<b>P et/ou AH et/ ou V</b>	<b>29%</b>
TER	45%
COVOITURAGE	8%
NAVETTE	3%
BUS INTERURBAIN	19%
VL/PERMIS B	8%
SCOOTER	6%
PERMIS B	17%
VELO ELECTRIQUE	1%
VOITURETTE	3%

29% du public ne se déplace qu'à pied, à vélo et/ou grâce à son entourage proche

83% du public n'a pas de permis

# Actions du parcours mobilité

## Approches individuelles

- Mise à disposition d'information sur l'offre de mobilité
- Séance administratif Permis
- Recherche de soutiens financiers, micro crédit, aides diverses
- Inscription en Auto-école
- Demande carte solidaire
- Demande carte Modalis
- Entraînement code de la route
- Initiation aux outils de navigation numérique
- Location et réparation sociale de véhicule CIEL

## Actions du parcours mobilité

### Approches collectives

- Atelier Transports Collectifs



- Atelier Découverte des Véhicules Sans Permis B



- Atelier Environnement Code de la Route

# Temps d'échange

# Clôture

**Mme Isabelle GRIMAULT,  
Commissaire à la lutte contre la  
pauvreté**

**Merci à tous pour  
votre participation**